

DELIBERATION N°2019-90/CCOG

Attribuant une subvention à l'association GRAINES D'ACROBATES Dans le cadre du projet EUROGYM 2020

L'An Deux Mille dix-neuf le vendredi 27 septembre, à seize heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame CHARLES Sophie, Présidente.

Conseillers en exercice = 31

Présents.....	20
Absents	11
Procurations.....	02
Votants	22

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 11 septembre 2019.

Publiée le : 14 OCT. 2019

PRÉSENTS :

Mme CHARLES Sophie, Présidente - **M. FERREIRA** Jean-Paul, 1^{er} Vice-Président - **M. BRIEU** Bernard, 2^{ème} Vice-Président - **M. DOLIANKI** Paul, 3^{ème} Vice-Président - **M. MARTIN** Paul, 4^{ème} Vice-**M. GONTRAND** Jean, 9^{ème} Vice-Président - **Mme CHARLES** Marie-Hélène, 7^{ème} Vice-Présidente - **Mme BOURGUIGNON** Arlène, 8^{ème} Vice-Présidente - **Mme ABIENSO** Marie-Thérèse, Conseillère - **Mme AGESILAS** Sylviana, Conseillère - **Mme AFOEDINI** Linda, Conseillère - **Mme AYENYEN** Marie-Antoinette - **Mme BARDURY** Agnès, Conseillère - **M. BENTH** Albéric, Conseiller - **M. CHAUMET** Chris, Conseiller - **M. EDWIN** Moïse, Conseiller - **Mme LO-A-TJON** Josette, Conseillère - **M. NESMON** Jean-Albert, Conseiller - **M. PESNA** Bendy, Conseiller **Mme VELAYOUDON** Yvonne, Conseillère.

ABSENTS EXCUSES :

- **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président – **Mme FJEKE** Bénédicte, Conseillère.

ABSENTS NON EXCUSES :

Mme AMAÏDOU Suzanne, Conseillère - **M. JACOBIE** Micky, Conseiller - **M. PATIENT** Georges, Conseiller - **M. SELLIER** Bernard, Conseiller - **M. VERDA** Joseph, Conseiller - **M. VERDAN** Michel, Conseiller -- **M. YA Tchoua**, Conseiller.

PROCURATIONS :

- de **M. DEIE** Jules, 5^{ème} Vice-Président à **Mme CHARLES** Sophie
- de **Mme FJEKE** Bénédicte à **Mme VELAYOUDON** Yvonne

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance. Il est ensuite procédé et conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur GONTRAND JEAN, 9^{ème} Vice-Président**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Délibération n°2019-90/CCOG
Attribuant une subvention à l'association GRAINES D'ACROBATES
Dans le cadre du projet EUROGYM 2020

Madame la Présidente expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L-5214-1 et suivant ;
Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;
Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;
Vu l'avis favorable de la commission du 10 septembre 2019

L'association GRAINES D'ACROBATES sollicite une subvention de 5 000€ pour organiser la participation de 21 jeunes de l'association à l'EUROGYM 2019 qui aura lieu à REYKJAVIK en ISLANDE au mois de juillet 2020.

Les objectifs visés sont :

- Découvrir l'Europe à travers la pratique de l'activité gymnastique ;
- Faire connaître la Guyane ;
- S'ouvrir sur les différents modes de cultures ;
- Echanger et découvrir ;
- Partager et savoir vivre ensemble ;
- S'exprimer et faire valoir ses compétences ;
- Construire un projet personnel et professionnel.

Le coût de l'objectif est de 58 300 €

Le plan de financement est le suivant :

Participation des familles :	12 600 €
FEBECS	8 000 €
Commune de Saint-Laurent	4 000 €
Collectivité Territoriale de la Guyane	5 000 €
CCOG	5 000 €
Action Club GA	5 000€
Sponsor	6 700€
Club	6 000€
Comité	6 000€
TOTAL	58 300 €

Il est proposé une participation financière de **5 000€**

La commission mixte communication-finances du 10 septembre 2019 a émis un avis favorable.

De ce qui précède, je vous demande de bien vouloir délibérer

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OUI les explications de la Présidente ;

Envoyé en préfecture le 14/10/2019

Reçu en préfecture le 14/10/2019

Affiché le

Bescher
Levraut

ID : 973-249730037-20190927-2019SEPT-DE

- **Approuve** l'attribution d'une subvention à l'association GRAINES ACROBATES
- **Approuve** la signature d'une convention entre la CCOG et l'association GRAINES ACROBATES
- **Approuve** le montant de la subvention fixé à 5 000€
- **Autorise** la Présidente ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE =>

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Mana, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme

